

Merci de bien vouloir faire votre pré-demande

<https://ants.gouv.fr/>

Imprimer le récapitulatif. Sans le numéro de votre pré-demande (valable 6 mois), la mairie ne pourra récupérer aucun élément et donc instruire votre dossier. Pour tout renseignement, contacter la Mairie 02.51.53.41.41. Pour faciliter votre pré-demande, joindre France Service **

1 ^{ère} DEMANDE	RENOUVELLEMENT (titre périmé, modification d'adresse, changement état civil)	PERTE	VOL	OBSERVATIONS
1 photographie d'identité de moins de 6 mois. Celle-ci doit être réalisée par un professionnel ou dans une cabine agréée par le ministère de l'intérieur. Venir avec la planche photos	1 photographie d'identité de moins de 6 mois. Celle-ci doit être réalisée par un professionnel ou dans une cabine agréée par le ministère de l'intérieur. Venir avec la planche photos	1 photographie d'identité de moins de 6 mois. Celle-ci doit être réalisée par un professionnel ou dans une cabine agréée par le ministère de l'intérieur. Venir avec la planche photos	1 photographie d'identité de moins de 6 mois. Celle-ci doit être réalisée par un professionnel ou dans une cabine agréée par le ministère de l'intérieur. Venir avec la planche photos	le visage et les oreilles doivent être dégagés. Les cheveux ne doivent pas recouvrir les yeux, les sourcils. Nous recommandons de ne pas porter les lunettes. La monture ne doit pas être épaisse et ne pas masquer les yeux, les sourcils
1 justificatif de domicile de moins d'un an(*)	1 justificatif de domicile de moins d'un an(*)	1 justificatif de domicile de moins d'un an(*)	1 justificatif de domicile de moins d'un an(*)	quittance de loyer émise par un organisme de gestion public ou privé, facture de téléphone fixe ou mobile, d'eau, d'électricité/gaz, relevé de charges de copropriété, taxes foncières, avis d'imposition sur le revenu, attestation d'assurance habitation, facture ordures ménagères.
1 justificatif de l'exercice de l'autorité parentale en cas de divorce ou séparation	1 justificatif de l'exercice de l'autorité parentale en cas de divorce ou séparation	1 justificatif de l'exercice de l'autorité parentale en cas de divorce ou séparation	1 justificatif de l'exercice de l'autorité parentale en cas de divorce ou séparation	Divorce : Jugement ou convention amiable Séparation : 2 attestations sur l'honneur des parents certifiant la garde et l'autorité parentale. Le parent non présent devra noter dans son courrier qu'il autorise cette demande de titre sécurisé. En cas de rupture de lien entre les parents, il conviendra au parent présent de le préciser sur l'attestation
CNI : Passeport en cours de validité ou acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois, sauf si votre ville de naissance a dématérialisé son état civil	CNI : Passeport en cours de validité ou acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois, sauf si votre ville de naissance a dématérialisé son état civil	CNI : Passeport en cours de validité ou acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois, sauf si votre ville de naissance a dématérialisé son état civil	CNI : Passeport en cours de validité ou acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois, sauf si votre ville de naissance a dématérialisé son état civil	
PASSEPORT: CNI en cours de validité ou acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois, sauf si votre ville de naissance a dématérialisé son état civil	PASSEPORT : CNI en cours de validité ou acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois, sauf si votre ville de naissance a dématérialisé son état civil	PASSEPORT: CNI en cours de validité ou acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois, sauf si votre ville de naissance a dématérialisé son état civil	PASSEPORT : CNI en cours de validité ou acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois, sauf si votre ville de naissance a dématérialisé son état civil	
CNI en cours de validité ou PASSEPORT de la personne présente et exerçant l'autorité parentale	CNI en cours de validité ou PASSEPORT de la personne présente et exerçant l'autorité parentale	CNI en cours de validité ou PASSEPORT de la personne présente et exerçant l'autorité parentale	CNI en cours de validité ou PASSEPORT de la personne présente et exerçant l'autorité parentale	Venir avec la CNI ou PASSEPORT original
CNI : Gratuite PASSEPORT: Timbre fiscal de 0 à 14 ans : 17 € - 15 à 18 ans : 42 €	CNI : Gratuite PASSEPORT: Timbre fiscal de 0 à 14 ans : 17 € - 15 à 18 ans : 42 €	CNI : Timbre fiscal 25 € PASSEPORT: Timbre fiscal de 0 à 14 ans : 17 € - 15 à 18 ans : 42 €	CNI : Timbre fiscal 25 € PASSEPORT: Timbre fiscal de 0 à 14 ans : 17 € - 15 à 18 ans : 42 €	Achat dans un bureau de tabac, au centre des impôts, en ligne sur timbres.impots.gouv.fr , ou en même temps que la pré-demande
	CNI : Venir avec la CNI à renouveler PASSEPORT : Venir avec le PASSEPORT à renouveler	Déclaration de perte, soit remise sur place au moment du dépôt du dossier, soit en ligne sur www.service-public.fr	Déclaration de vol au commissariat ou à la gendarmerie du lieu où s'est produit le vol, ou aux autorités de police locale ou au consulat de France le plus proche	

Villes ayant dématérialisé son état civil

<https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

(**) France Service - Espace Jean Jaurès - 32 rue Gaingalet - 02.51.36.61.97 (sur Rendez-Vous)